

**NOT FOR DISTRIBUTION IN THE UNITED STATES OF AMERICA**

**Annnonce Préalable du 3 novembre 2014 pour la  
Combinaison d'une**

**Offre Publique d'Acquisition**

**Offre Publique de Rachat**

de

et  
d'une

d'

4T S.A.,  
Bertrange, Luxembourg

Advanced Digital Broadcast  
Holdings SA,  
Pregny-Chambésy, Suisse

pour toutes les actions nominatives  
d'une valeur nominale de CHF 0.25  
chacune en mains du public

pour un maximum de 10% des actions  
nominatives d'une valeur nominale de  
CHF 0.25 chacune

d'Advanced Digital Broadcast Holdings SA, Pregny-Chambésy, Suisse

4T S.A. est une société luxembourgeoise dont le siège se trouve au 10B, rue de Mérovingiens, 8070 Bertrange, Luxembourg ("**4T S.A.**"). La société Advanced Digital Broadcast Holdings SA est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve à Pregny-Chambésy, Suisse, l'adresse à l'avenue de Tournay 7, 1292 Pregny-Chambésy, Suisse ("**ADBH**" ou "**Société**", et, ensemble avec 4T S.A. "**Offrantes**") et qui a un capital-actions s'élevant à CHF 1'256'473.25 divisé en 5'025'893 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune ("**Actions ADBH**"). Selon toutes prévisions, le 5 novembre 2014, 4T S.A. publiera un prospectus d'offre publique d'acquisition selon les art. 22 ss. de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières ("**LBVM**") pour toutes les Actions ADBH se trouvant en mains du public ("**Offre Publique d'Acquisition**") et ADBH publiera un prospectus pour une offre publique de rachat selon les art. 22 ss. LBVM pour un maximum de 10% des Actions ADBH ("**Offre Publique de Rachat**") (l'Offre Publique d'Acquisition et l'Offre Publique de Rachat ensemble l' "**Offre Combinée**").

**Concernant l'Offre Combinée, les conditions principales suivantes sont prévues:**

**Prix Offert**

Dans le cadre de l'Offre Combinée, le prix offert par Action ADBH s'élève à CHF 15.50 par Action ADBH nominative, entièrement libérée ("**Prix Offert**"). Le Prix Offert sera réduit du montant brut d'éventuelles distributions (ouvertes ou dissimulées, telles que le paiement de dividendes, distributions suite à une diminution de capital) ainsi que pour refléter tout événement dilutif (tel qu'une augmentation de capital à un prix d'émission inférieur au Prix Offert, la vente d'actions propres en-dessous du Prix Offert, l'émission en-dessous du prix du marché d'instruments financiers ayant des Actions ADBH comme sous-jacent). Les rachats dans le cadre de l'Offre de Rachat ne conduisent pas à une réduction du Prix Offert.

## **Objet de l'Offre Combinée**

L'Offre Publique d'Acquisition porte sur toutes les Actions ADBH en mains du public qui auront été émises jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire d'acceptation. En outre, l'Offre Publique d'Acquisition porte sur des nouvelles Actions ADBH émises jusqu'à la fin du Délai Supplémentaire d'Acceptation en raison de l'exercice de tout instrument financier. L'Offre Combinée ne porte pas sur des instruments financiers.

L'Offre de Rachat porte sur 10% des Actions ADBH, c'est-à-dire sur 502'589 Actions ADBH. Etant donné que 4T S.A. a consenti à présenter des Actions ADBH dans le cadre de l'Offre de Rachat, dans le cas où il ne devait pas y avoir suffisamment d'Actions ADBH présentées par les autres actionnaires dans le cadre de l'Offre de Rachat, un total de 502'589 Actions ADBH, c'est-à-dire le nombre total d'Actions ADBH sur lequel porte l'Offre de Rachat, sera présenté à l'acceptation dans le cadre de l'Offre de Rachat durant la Période d'Offre. L'Offre de Rachat sera exécutée durant les 6 jours de bourse suivant l'expiration de la Période d'Offre, vraisemblablement le 23 décembre 2014, mais pas si les conditions de l'Offre Combinée n'ont pas été remplies et s'il n'y a pas été renoncé.

## **Période d'Offre**

Selon toutes prévisions, le prospectus de l'Offre Combinée sera publié le 5 novembre 2014. La période d'offre débutera, selon toutes prévisions, le 20 novembre 2014 et se terminera, selon toutes prévisions, le 17 décembre 2014, 16h00 (HEC) ("**Période d'Offre**"). Les Offrantes se réservent le droit de prolonger la Période d'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation de plus de 40 jours de bourse nécessite le consentement préalable de la Commission des OPA.

## **Conditions**

L'Offre Publique d'Acquisition et l'Offre de Rachat sont chacune soumises aux conditions suivantes ("**Conditions de l'Offre**"):

- a) à l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), la somme des Actions ADBH détenues par les Offrantes et les personnes agissant de concert avec elles et des Actions ADBH présentées de manière valide à l'acceptation dans le cadre de l'Offre Combinée durant la Période d'Offre (éventuellement prolongée), représente au moins 71% de toutes les Actions ADBH alors émises;
- b) à compter de la date de l'annonce préalable jusqu'à l'échéance de la Période d'Offre (éventuellement prolongée), aucun événement négatif n'est survenu ou porté à la connaissance des Offrantes qui, pris dans leur ensemble et selon l'avis d'un expert indépendant, reconnu internationalement, désigné par 4T S.A. et accepté par la Commission des OPA, est susceptible de provoquer soit
  - (i) une diminution du capital propre consolidé d'ADBH en-dessous de USD 47.8 millions (c'est-à-dire une diminution de plus de 10% du capital propre en comparaison au capital propre en date du 30 juin 2014);

- (ii) une diminution du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2014 d'ADBH en-dessous de USD 320 millions (c'est-à-dire une diminution de plus de 14% du chiffre d'affaires consolidé en comparaison à 2013); soit
- (iii) une diminution de l'EBITDA pour l'exercice 2014 d'ADBH en-dessous de USD 22 millions (c'est-à-dire une diminution de plus de 15% de l'EBITDA [EBIT plus dépréciations, amortissements et perte de valeur du goodwill] en comparaison à 2013);

(chacun de ces événement un "**Evénement Préjudiciable**").

Les conditions (a) et (b) valent jusqu'à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée).

Si la condition (a) ou la condition (b) n'est pas remplie à l'expiration de la Période d'Offre (éventuellement prolongée) et que les Offrantes n'ont pas renoncé à ces conditions, l'Offre Combinée n'aura pas abouti.

Les Offrantes se réservent le droit de renoncer, entièrement ou partiellement, aux Conditions de l'Offre Combinée.

#### **Site internet de l'Offre Combinée**

<http://www.public-takeover.ch>

#### **Banque mandatée**

Banque Vontobel SA

Actions ADBH  
Numéro de valeur: 2119466  
Symbole Ticker: ADBN  
ISIN: CH0021194664

---

## **RESTRICTIONS DE L'OFFRE COMBINÉE**

### **U.S. Sales Restrictions**

The combined public offer described in this pre-announcement (the "Combined Offer") is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This pre-announcement and any other offering materials with respect to the Combined Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of ADBH, from anyone in the United States of America. Offerors are not soliciting the tender of securities of ADBH by any holder of such securities in the United States of America. Securities of ADBH will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Combined Offer that Offerors or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. Offerors reserve the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this Combined Offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is

not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States.

## **United Kingdom**

The offer documents in connection with the Combined Offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "relevant persons"). The offer documents in connection with the Combined Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

## **En général**

L'Offre Combinée annoncée ici n'est faite ni directement ni indirectement dans des Etats ou juridictions dans lesquels/lesquelles une telle offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations en vigueur, ou qui exigeraient de la part des Offrantes une modification des termes ou des conditions de l'Offre Combinée de quelque manière que ce soit, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, administratives ou d'autorégulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre Combinée à de tels Etats ou à de telles juridictions. La documentation relative à l'Offre Combinée ne doit ni être distribuée ni envoyée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée pour solliciter l'acquisition de droits de participation d'ADBH de quiconque dans ces Etats ou juridictions.

## **DECLARATIONS PROSPECTIVES**

Cette annonce préalable contient des déclarations prospectives telles que concernant des développements, plans, intentions, hypothèses, attentes, convictions, possibles effets ou la description d'événements futurs, des perspectives, recettes, résultats ou situations. Ces déclarations prospectives se basent sur des attentes, convictions et hypothèses actuelles des Offrantes. Elles sont incertaines et il se peut qu'elles diffèrent grandement de faits, de la situation, des effets ou des développements actuels. Sous réserve de l'art. 17 al. 2 OOPA, les Offrantes n'assument aucune responsabilité pour l'actualisation de telles déclarations ou pour les adapter à des événements ou développements futurs.